

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

14 SEPTEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 14 septembre 2020 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents les membres du Conseil :

Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2
Madame Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3
Monsieur Serge Leblanc, conseiller au siège # 4
Madame Nicole Côté, conseillère au siège # 5
Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 6

Le conseiller au siège # 1 monsieur Dominique Ouellet a motivé son absence.

tous formant quorum sous la présidence de madame Victoire Marin, mairesse.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Une (1) personne assiste aux délibérations du Conseil.

OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

Assemblée ordinaire du 14 septembre 2020

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal du 17 août 2020;
4. Administration générale;
 - 4.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis;
 - 4.2 Approbation de la soumission avec la Caisse Desjardins pour le refinancement du prêt de mise aux normes de l'eau potable au montant de 51 300 \$;
 - 4.3 Suspension des intérêts sur le compte de taxes : Retour à la normale le 15 septembre 2020;
5. Suivi du ponceau dans la route de Grosses-Roches;
6. Suivi de dossier de la nouvelle entente pour le service régional de sécurité incendie de La Matanie (SRSI) ;
7. Adjudication du contrat pour le tri et le conditionnement des matières recyclables ;

8. Suivi de dossier de la TECQ ;
9. Suivi de dossier recherches de fuites ;
10. Suivi de dossier petit parc rue Saint-Jean ;
11. Mandat architecte pour l'agrandissement du garage municipal ;
12. Résolution autorisant la signature d'un protocole d'entente à intervenir avec le MAMH pour recevoir l'aide financière pour les municipalités dévitalisées ;
13. VARIA

CORRESPONDANCE (voir pièces jointes s'il y a lieu)

Période de questions

Levée de l'assemblée

2020-09-133 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de la séance du 14 septembre 2020;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification si tous les membres du Conseil sont présents et renoncent à la documentation 72 heures à l'avance.

ADOPTÉE

2020-09-134 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 AOÛT 2020

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2020;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2020.

ADOPTÉE

2020-09-135 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 18 AOÛT AU 14 SEPTEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les paiements des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 18 août au 14 septembre 2020, pour un montant de 34, 433.29 \$ numérotés consécutivement de 3547 à 3565 pour les chèques de payes et de 5549 à 5592 pour les chèques courants inclusivement sont approuvés.

ADOPTÉE

**2020-09-136 REFINANCEMENT PRÊT MISE AUX NORMES – APPROUVANT
L’OFFRE DE LA CAISSE DESJARDINS DE LA MATANIE
EMPRUNT 51 300 \$**

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l’unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal accepte l’offre de la Caisse Desjardins de La Matanie pour son emprunt de 51 300 \$ par billet en vertu du règlement d’emprunt numéro 268 pour le projet de mise aux normes de l’eau potable, au pair, amortissement sur **5 ans au taux de 2,34 %** comme suit :

ÉCHÉANCES	MONTANTS	TAUX
21 septembre 2021	4 600 \$	2,34 %
21 septembre 2022	4 700 \$	2,34 %
21 septembre 2023	4 800 \$	2,34 %
21 septembre 2024	4 900 \$	2,34 %
21 septembre 2025	5 100 \$	2,34 %
21 septembre 2025 (à renouveler)	27 200 \$	

QU’un taux d’intérêt annuel à capitalisation semestrielle pour chacune des échéances. Le montant des intérêts payables est calculé une fois l’an et est exigé en deux paiements égaux tous les six mois. Le paiement des intérêts et le remboursement du capital seront effectués conformément à l’échéancier établi par le ministère des Finances.

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l’ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

QUE madame Victoire Marin, mairesse, et Madame Linda Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisées pour et au nom de la Municipalité de Grosses-Roches à signer tous les documents nécessaires pour la transaction.

ADOPTÉE

**2020-09-137 AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR REFAIRE
L’ACCOTEMENT SUR UN PONCEAU SUR LA ROUTE DE
GROSSES-ROCHES**

Considérant qu’en 2018 la municipalité a fait refaire la route de Grosses-Roches et quelques ponceaux;

Considérant que les élus jugent qu’un ponceau pose problème vu la largeur de l’accotement vis-à-vis ledit ponceau;

Considérant qu'il peut y avoir un danger pour les véhicules qui y circulent;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise la dépense pour une somme de 2 985 \$ plus les taxes, et autorise la compagnie Jasmin et Régis Imbeault inc. à faire les travaux d'élargissement de l'accotement et le prolongement du tuyau vis-à-vis le pont sur la route de Grosses-Roches afin de sécuriser les lieux et empêcher qu'il se détériore de plus en plus.

QUE les fonds pour payer la dépense seront pris dans le surplus réservé qui est de 19,531.85 \$ pour l'entretien des chemins municipaux suite aux redevances pour les carrières.

ADOPTÉE

**2020-09-138 AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR REFAIRE LE FOSSE
DANS LA CÔTE SUR LA ROUTE DU PETIT CANADA**

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise la dépense pour creuser un fossé dans la côte sur la route du Petit-Canada par la compagnie Jasmin et Régis Imbeault inc.

ADOPTÉE

**2020-09-139 TRI ET CONDITIONNEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES
- ADJUDICATION**

Considérant qu'un appel d'offres a été réalisé pour le tri et le conditionnement des matières recyclables;

Considérant qu'une seule entreprise a présenté une soumission conforme;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal adjuge le mandat de tri et conditionnement des matières recyclables pour une durée de 5 ans débutant le 1^{er} janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2025 à Bouffard Sanitaire inc., pour une somme de 28 101,84 \$, plus les taxes applicables, selon le bordereau de soumission numéro 2, le tout financé par le budget régulier, à savoir :

Description du service	Année	Quantité (tonnes)	Coût Unitaire Centre de tri (\$/tonnes)	Coût annuel Centre de tri (quantité * coût unitaire) (\$)	Coût unitaire transport vers le centre de tri (\$/tonne)	Coût annuel transport vers le centre de tri (quantité * coût unitaire) (\$)
Option « B » Fourniture et opération d'un	2021	24	174.28	4182.72	50.72	1217.28

centre de tri localisé à l'extérieur des limites du parc industriel de la ville de Matane, incluant la fourniture et l'opération d'un centre de transbordement localisé dans les limites du parc industriel de la ville de Matane. L'Entrepreneur devra assurer le transport entre le centre de transbordement et le centre de tri et en assumer les frais.						
	2022	24	177.77	4266.48	51.73	1241.52
	2023	24	181.32	4351.68	52.77	1266.48
	2024	24	184.95	4438.80	53.82	1291.68
	2025	24	188.65	4527.60	54.90	1317.60
	Total partiel option « B »			21 767.28		6334.56
					Total option « B »	28 101.84

QUE les documents de l'offre de service, la soumission ainsi que la résolution d'adjudication fassent foi de contrat entre les parties.

Que la directrice générale, madame Linda Imbeault, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE

MANDAT SERVICE DE GÉNIE FQM – PAVAGE RUES MGR ROSS ET ST-JEAN

La directrice générale est priée de demander à Marc Lussier, ingénieur de la FQM, s'il peut remettre d'ici le 1^{er} février 2021 les plans, devis, appel d'offres pour le pavage afin que la municipalité puisse faire les travaux le plus vite possible dès que la saison pour le pavage commencera. Si l'ingénieur de la FQM ne peut garantir les travaux pour le 1^{er} février 2021 la directrice générale est priée de demander à la firme Tétra Teck.

2020-09-140 RÉSOLUTION AUTORISANT LE MANDATAIRE À REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION DU MUR DE PROTECTION DE LA PRISE D'EAU AUPRÈS DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

Considérant que la municipalité doit procéder à des travaux de réparation du mur de protection de la prise d'eau potable;

Considérant que la municipalité doit déposer une demande pour savoir si un certificat d'autorisation est nécessaire auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour lesdits travaux;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise madame Linda Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à représenter la municipalité pour une demande d'autorisation de travaux au mur de protection de la prise d'eau potable sur la rivière des Grosses-Roches.

QUE madame Linda Imbeault est autorisée à préparer la demande et la signer pour et au nom de la municipalité de Grosses-Roches.

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement pour une somme de 2 006,32 \$ pour les frais d'analyse du dossier.

QUE dans le cas où les travaux ne nécessiteraient pas d'autorisation du ministère, le chèque concernant les frais d'analyse pourra vous être retourné.

ADOPTÉE

**2020-09-141 AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR RECHERCHE DE
FUITES DANS LE VILLAGE**

Considérant qu'il est trop compliqué pour l'instant faire la recherche de fuites entre la centrale de pompage et les réservoirs;

Considérant que nous devons baisser notre consommation d'eau potable comme demandé par le ministère des Affaires municipales et des Régions afin de répondre aux normes et ainsi éviter d'être obligé d'installer des compteurs d'eau;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise la dépense pour faire des recherches de fuites dans le village afin de baisser le plus possible notre consommation d'eau potable.

ADOPTÉE

**2020-09-142 CHANGEMENT D'EMPLACEMENT POUR LE PETIT PARC SUR
LA RUE ST-JEAN**

Considérant que la MRC de La Matanie a déterminé que le fossé en bordure du terrain du petit parc était un cours d'eau;

Considérant qu'il faut garder une distance de 10 mètres à partir du haut du talus du cours d'eau avant d'implanter les modules de jeux;

Considérant la complexité de l'installation du gros module Le Grimpeur au petit parc sur la rue St-Jean;

Considérant que nous sommes avancés dans la saison et qu'il serait préférable d'attendre au printemps prochain pour installer lesdits modules

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la Municipalité de Grosses-Roches déplace l'installation des jeux au centre touristique sur le bord de la mer à l'endroit où il y avait le module du bateau que la municipalité a fait enlever.

ADOPTÉE

**2020-09-143 MANDAT À LA FIRME GROUPE ARCHITECTURE MB INC. –
POUR AVANT PROJET BUREAU MUNICIPAL**

Considérant que le Groupe Architecture MB inc. a soumis une estimation pour la réalisation d'un avant-projet pour un agrandissement au garage municipal de la municipalité afin d'y loger le bureau municipal (bureau, salle de réunion et archives principalement);

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR :

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal mandate le Groupe Architecture MB inc. pour les honoraires estimés à 6 891.20 \$ plus les taxes applicables pour les démarches suivantes, à savoir :

1- Rencontre initiale - Collecte des données - Établissement du programme	500,00 \$
2- Analyse des exigences du Code du bâtiment et zonage	500,00 \$
3- Esquisse - Plan d'implantation - Vue en plan (aménagement intérieur) - Perspectives (2) - Cette étape comprend une (1) révision. Toute révision supplémentaire sera facturable en sus.	3 500,00 \$
4- Estimation préliminaire	2 000,00 \$
5- Temps de déplacement - Une rencontre prévue sur place en début d'avant-projet	391,20 \$

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par le surplus accumulé non affecté;

QUE si le projet reçoit une aide financière, cette dépense pourra être mise dans le 5 % des dépenses autorisées avant-projet.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 20 h Fin : 20h05

Questions soulevées :

Un citoyen demande s'il y avait possibilité d'avoir un projet pour engager des personnes qui iraient déneiger les galeries des personnes âgées l'hiver.

Madame Marin explique que cette idée a déjà été soumise et que des démarches sont entreprises pour la réalisation d'un tel projet.

2020-09-144 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

De lever la présente assemblée, il est 20 h 10.

ADOPTÉE

La présidente d'assemblée et mairesse
Victoire Marin

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Linda Imbeault

Approbation des résolutions

Je, Victoire Marin, mairesse de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions, votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, de 14 septembre 2020.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes :
_____.

Victoire Marin, mairesse

Date